

L'ALE en PLUS

Bulletin d'information destiné aux prestataires et aux utilisateurs - N°13 - décembre 2011



Editorial

La Belgique compte plus de 185.000 entreprises actives dans le domaine de l'artisanat qui occupent plus de 300.000 personnes dans des secteurs très diversifiés allant des produits de bouche au travail de la pierre ou du bois, de l'art du vitrail à la maîtrise du métal.

Si nos artisans sont nombreux, il est bien difficile de livrer une réponse précise de ce qu'est un artisan. En effet, la Belgique n'en a pas une définition juridique claire.

Les entreprises artisanales se caractérisent par leur dimension et la nature de leur activité.

Il est communément accepté qu'une entreprise est considérée comme artisanale lorsqu'elle réunit quatre critères essentiels : la production de biens et de services, le rôle central du chef d'entreprise, l'acquisition et la capitalisation de savoir-faire et l'ancrage dans un environnement de proximité. Ainsi, l'entreprise à caractère artisanal maîtrise un savoir-faire spécifique, souvent traditionnel, acquis au fil du temps et parfois sur plusieurs générations. Aujourd'hui, cette maîtrise technique s'enrichit de plus en plus des nouvelles technologies permettant ainsi d'accroître la qualité des produits ou des services. La production artisanale se réalise majoritairement en petite série, parfois en pièce unique, souvent à la demande. De petite taille, cette PME est en règle générale dirigée par un chef d'entreprise qui en est le propriétaire et qui engage sa responsabilité personnelle tant dans la production que dans la gestion. Le savoir-faire dont elle est dépositaire constitue le véritable capital de l'entreprise qui doit être transmis sous peine d'être perdu lorsque celui qui le maîtrise arrête volontairement ou non son activité. Cette petite entreprise est en interaction constante avec son environnement, est souvent fortement impliquée dans la vie locale et peut avoir un impact important - économique, social, environnemental - sur le territoire dans

lequel elle est implantée. En relation directe et de confiance tant avec ses clients qu'avec ses fournisseurs, elle se porte souvent garante de la qualité de ses services ou produits dont elle en assume la responsabilité.

Qualifiés dans leur métier, les artisans sont les dépositaires de nombreux savoir-faire transmis essentiellement par le biais de l'apprentissage. En Belgique, celui-ci se caractérise notamment par la formation en alternance, c'est-à-dire une pédagogie qui repose sur une démarche d'interaction constante entre l'école et l'entreprise. L'organisme de formation se charge de formaliser un socle de compétences à acquérir et, sur cette base, valide les acquis de l'apprenti.

Selon une étude réalisée par l'Université de Liège en 2007, 6 mois après la fin de leur formation, 88 % des apprentis diplômés ont trouvé un emploi ou ont poursuivi une formation qualifiante; 88 % des candidats chefs d'entreprise diplômés se sont insérés sur le marché de l'emploi ou se sont mis à leur compte.

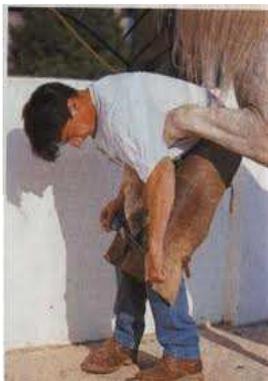
Au sein de l'Union européenne, 2 millions d'entreprises artisanales ont été créées depuis dix ans, induisant la création de 4 à 5 millions de nouveaux emplois.

Mais on le sait, aujourd'hui, le développement des entreprises artisanales dépend en grande partie de la capacité du secteur à valoriser tant l'image du métier d'artisan que celle de la formation professionnelle par l'apprentissage.

L'ALE en plus a souhaité dans ce numéro vous présenter quelques facettes de ce secteur d'activités prometteur et grand pourvoyeur d'emplois. D'aucuns considèrent même qu'il permettra à l'économie européenne de résister à la crise.

Mylène LAURANT
Présidente de l'ALE

Le chef d'entreprise : une clef pour l'emploi



**Eric PERREAUX,
MAITRE MARECHAL FERRANT**

C'est avec plaisir que nous l'avons rencontré, lui qui exerce un métier d'art et d'exception.

Voici comment il définit son métier : « Le maréchal-ferrant est un artisan orthopédiste équin, prestataire de services du type paramédical qui conserve, prévient ou restaure l'intégrité biomécanique du cheval en particulier et des autres ongulés. Il respecte une éthique professionnelle vis-à-vis de l'animal et contribue à son bien-être, à court, moyen et long terme ».

Cet artisan dont la réputation n'est plus à faire a accepté de répondre à quelques-unes de nos questions.

❖ Pourquoi et quand avez-vous décidé de pratiquer ce métier ?

Cela remonte à bien longtemps, à 17 ans quand je participais à un mouvement de jeunesse : le scoutisme. Un de mes chefs pratiquait ce métier et m'a transmis sa passion. Pendant mes congés scolaires, il me permettait de l'accompagner dans son travail.

❖ Quelle formation avez-vous suivie ?

Le samedi et en cours du soir, j'ai commencé une formation à l'école de Maréchalerie d'Anderlecht. Mais c'est après mon service militaire que j'ai terminé ma formation en cours du jour. J'ai été pendant 6 ou 7 ans, Secrétaire et Président de l'Union Professionnelle des Maréchal-Ferrant où nous a pu développer un programme de formation bien plus approprié à ce métier. Programme qui a été adopté par l'école de Maréchalerie d'Anderlecht, francophone et néerlandophone ainsi que l'école des

Classes Moyennes de Namur. Bien que je n'assure plus ces postes depuis janvier 2011, je reste toujours très actif au sein de cette Union.

❖ Formez-vous des apprentis ? Et par le biais de Quel organisme ?

Oui, par le biais de l'école des Classes Moyennes, je forme des stagiaires.

❖ Qui sont vos clients ?

Je n'ai pas de profil type de clients, seul le bien-être de la race chevaline nous anime : les clients comme les praticiens d'ailleurs.

❖ Si vous deviez convaincre une personne de pratiquer ce métier, que lui diriez-vous ?

Il ne faut pas chercher à convaincre : seule la PASSION du métier est un moteur, c'est comme dans l'artisanat. L'apport financier ne vient qu'au second plan.

❖ Quels sont vos plus grandes satisfactions et vos regrets s'il en a ?

Mon plus grand regret est que cette profession n'est pas protégée. Il n'existe pas d'accès à la profession. Ce qui peut faire beaucoup de dégâts. Il arrive que des personnes pratiquant des actes de maréchalerie ne soient pas suffisamment, voire pas du tout formées, ce qui peut donner lieu à des situations désastreuses, parfois irrémédiables. Les propriétaires de chevaux n'étant pas ou peu informés quant aux exigences du métier de maréchal-ferrant, ils se laissent leurrer par ces pseudo-professionnels aux arguments commerciaux bien mieux aiguisés que leurs connaissances ... Au nom du bien-être de l'animal, il est urgent de mettre fin à ce manque de conscience. Une de mes plus grandes satisfactions, et même la principale, c'est d'apporter une réponse aux différentes pathologies du cheval parfois liées à l'appui de celui-ci au sol. Mon plus grand plaisir est le bien-être du cheval. Le principal est de s'imprégner de l'esprit de l'artisan et de réaliser son œuvre au mieux. La satisfaction et la fidélité de sa clientèle sont les plus belles reconnaissances que l'on puisse espérer.

PERREAUX Eric - Rue d'Horrues 3 - 7830 Thoricourt
☎ 067/45.80.32 GSM : 0477/42.44.45

Pascale WARGNIE



6ème réforme de l'Etat : Les Agences locales pour l'emploi seront régionalisées

La politique de l'emploi est partagée entre les niveaux fédéral et régional. Les communes sont également des acteurs de l'insertion. Depuis l'instauration des Agences locales pour l'emploi (ALE) par le ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, la question de la cohérence des politiques régionales s'est posée avec de plus en plus d'acuité. Ainsi, les ALE peuvent consacrer une partie de leurs recettes au financement d'actions de formation des chômeurs inscrits chez elles.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, les Régions recevront davantage de compétences en matière de demande d'emploi (ce qui favorise la création d'emploi) et d'offre (ce qui favorise l'employabilité et l'embauche).



Le contrôle des chômeurs et les sanctions passeront aux Régions de même que la définition de l'emploi convenable, le placement des bénéficiaires du revenu d'intégration ou les Agences Locales pour l'Emploi (ALE).

L'accord sur la réforme de l'état concerne un nombre important de compétences, notamment :

- ✓ la compétence globale de décision et d'exécution sur la disponibilité des chômeurs (y compris les sanctions), le cadre normatif de la réglementation reste fédéral ;
- ✓ les réductions ONSS pour des groupes cibles et l'activation des allocations de chômage (la réduction ONSS structurelle reste fédérale)
- ✓ l'autonomie d'affectation du budget et de la politique de marché de l'emploi (formation et

- accompagnement des demandeurs d'emploi, programme de remise au travail)
- ✓ la gestion des Titres-services (le droit du travail restant une compétence fédérale)
- ✓ la médiation de travail des bénéficiaires d'un revenu d'intégration (art 60 et 61)
- ✓ les ALE (transfert des médiateurs de travail des ALE et les moyens qui y sont liés)
- ✓ l'Outplacement (imposer des sanctions, le remboursement du coût aux entreprises)
- ✓ le Congé éducation rémunéré et l'apprentissage industriel
- ✓ la migration économique
- ✓ les contrats de premier emploi, bonus de démarrage, complément de reprise de travail pour les chômeurs âgés, programmes fédéraux d'économie sociale.

Marielle DUBOIS



Je m'appelle Olivier Couvreur, j'ai 46 ans, je suis jardinier spécialisé en création d'événements

❖ **Vous avez une passion et un métier. Aujourd'hui, vous avez décidé de combiner les deux. Pouvez-vous nous expliquer comment ?**

J'ai en effet une formation de technicien polyvalent en son-image-lumière. J'ai suivi des études techniques en électricité industrielle, électronique et automation, mais je n'ai jamais travaillé dans le secteur industriel ! Très jeune, j'ai été attiré par tout ce qui touchait de près ou de loin à la sonorisation d'événements. J'ai ainsi d'abord travaillé sous statut d'indépendant dans plusieurs boîtes événementiels, ensuite comme employé à Exploration du Monde où je me suis familiarisé avec les techniques de l'image. Le son n'est d'ailleurs que la troisième dimension de l'image. J'étais opérateur délégué, une sorte de régisseur technicien. Depuis deux ans maintenant, je me suis lancé dans la création d'un jardin bio et je voue une véritable

passion pour tout ce qui touche à l'écologie et l'agriculture biologique.

❖ **Parlez-nous de votre projet « Le jardin d'Olivier ».**

C'est un projet qui me tient à cœur et que je mets progressivement en place. Mes parents sont propriétaires d'une ancienne ferme à Silly, sur la chaussée de Ghislenghien, qui est entourée d'un terrain de 75 ares. J'ai donc suffisamment de place pour m'adonner à ma passion !

Il y a deux ans, j'ai créé un jardin bio que j'ai conçu en étant attentif à sa dimension esthétique. Je souhaite qu'il puisse être un lieu de promenade agréable, où les acheteurs pourraient déambuler entre des allées à la découverte des légumes, fruits, aromates que je cultive. J'ai également été soucieux d'associer les légumes en respectant leur compatibilité ou non. Cette année, je projette de planter des arbres fruitiers en palier, placés en haies afin de l'agrémenter davantage. Mon souhait est que tout ce qui pousse ou poussera dans mon jardin soit comestible !

❖ **Vous avez également l'intention d'y créer ou d'organiser des événements son et lumière.**

J'aimerais qu'il devienne également le lieu d'événements visuels et sonores où les visiteurs pourraient déguster les produits, être accueillis à une table d'hôtes, participé à une soirée qu'elle soit musicale ou autre. Je suis conscient du fait qu'il faut procéder par étapes. Ce n'est pas les idées qui manquent, mais je ne veux pas me lancer tête baissée dans une aventure qui présente un certain risque sur le plan financier.

❖ **Qu'allez-vous faire dans les prochains mois ?**

Je vais continuer à aménager mon potager. Il faut au moins trois ans pour qu'une terre qui n'a pas été cultivée depuis plusieurs années arrive à un bon niveau de production. J'ai le projet de créer un site internet pour commencer à me faire connaître dans l'entité. Et au printemps, je vais proposer, outre l'achat des légumes en site propre, « le panier de la semaine » qui contiendra pour un prix identique à chaque fois une variété de différents légumes ou fruits en fonction de la saison. J'envisage d'organiser une livraison à domicile.

Souhaitons le meilleur à Olivier Couvreur dans la création de son entreprise. La qualité de ses prestations comme jardinier est unanimement reconnue par ceux qui en ont eu recours. Certains ont même eu le privilège de pouvoir goûter à ses légumes ! Technicien polyvalent, Olivier Couvreur peut également aider les associations dans le montage

technique et logistique de leurs événements. N'hésitez pas à le contacter ! Il vous aidera à organiser au mieux le lieu où se déroulera votre activité, à choisir le bon matériel, à se charger de sa location et à l'installer.

Olivier Couvreur

Chaussée de Ghislenghien, 89 bte2 à 7830 Silly

☎ 0495/27.34.25



Projet personnel : un pas de plus pour construire son futur

Cette formation à laquelle participent huit prestataires de Silly et d'Enghien a pour objectifs de les aider à

- mieux se connaître, reconnaître le rôle des émotions, découvrir leur fonctionnement, acquérir un regard neuf sur leurs potentialités ;
- déterminer l'impact de l'estime de soi sur la confiance en soi et la vie professionnelle ;
- développer leurs capacités d'analyse pour favoriser la prise de décision appropriée grâce à la capacité à poser et connaître leurs limites : savoir dire « non », gérer les obstacles, conflits...
- mieux communiquer : les bases de la « Communication Non Violente » selon la méthode de Marshall Rosenberg ;
- identifier leurs savoir-faire, leurs valeurs, leurs préférences,...
- sortir du connu, dépasser et vaincre leurs peurs et leurs croyances.

Avec des

- animations favorisant la créativité ;
- techniques de lâcher-prise : économiser l'énergie vitale, lâcher le contrôle, et donc diminuer le stress.



La méthodologie choisie :

- dynamique de groupe ;
- mises en situation, jeux de rôles... ;
- échange entre participants et mise à profit des expériences ;
- alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Formatrice : Nicole Segers

☎ : 0497/84.57.93



Construire un projet collectif en partenariat

La formation, que suivent actuellement six prestataires de Silly, se décline en 7 étapes successives, partant des constats d'une réalité de terrain, des besoins détectés, des problèmes identifiés et conduisant à la conception d'un projet collectif (action ou structure) permettant d'apporter une plus-value à l'environnement.



Etape 1: Les origines d'un projet

- ❖ Sur base d'une grille d'analyse de l'environnement, il s'agit de faire émerger un certain nombre de constats, de besoins non rencontrés et de formuler des hypothèses sur la situation existante :
- ❖ grille d'analyse des différentes composantes d'un environnement
- ❖ Il convient également de positionner les futurs promoteurs du projet, et d'identifier quelles sont leurs motivations et leurs intentions :
- ❖ les facteurs de motivation individuelle.

Etape 2 : Définir les objectifs généraux et opérationnels

- ❖ A cette étape, il est nécessaire de « cibler » l'action: en dégager les finalités, mais aussi en

préciser différents paramètres: public ciblé, temps d'intervention, résultats escomptés, etc. :

- ❖ différences entre finalités, objectifs généraux et objectifs opérationnels

Etape 3: Gérer les ressources

- ❖ Faire le point sur les moyens existants, et ceux à rechercher pour mener le projet à bonne fin. Il ne s'agit pas uniquement de moyens financiers ou matériels, il faut prendre en compte les ressources au sens large. A titre d'exemple: les savoir-faire, connaissances et expériences, le réseau de partenaires potentiels, les relations aux pouvoirs publics, les motivations et capacités à se mobiliser sont autant de ressources précieuses
- ❖ les 5 capitaux.



Etape 4: Planifier

- ❖ Prévoir et agencer toutes les étapes nécessaires à la mise en place du projet qui se précise et s'affine petit-à-petit; apprendre à planifier à l'aide d'outils de gestion du temps
- ❖ une méthode de planification: le graphe Pert.

Etape 5: Maîtriser les risques

- ❖ Identifier au préalable les obstacles prévisibles et mettre en place des stratégies préventives.

Etape 6: Organiser

- ❖ Décrire et préciser les rôles des différents partenaires impliqués dans le projet :
 - définir des rôles;
 - Apprendre à réaliser un descriptif de fonction.
- ❖ Préciser le profil et les compétences nécessaires à l'exercice du rôle de « chef de projet »
- ❖ Examiner les différentes formes d'organisation d'un partenariat :
 - partenariat horizontal et partenariat vertical;
 - les partenariats imposés et les partenariats spontanés.
- ❖ Intégrer quelques techniques de communication :
 - le mode de résolution de conflits ;
 - la communication assertive.

- ❖ Examiner la question d'une convention qui précise les termes du partenariat
- ❖ modèle référentiel d'une convention de partenariat

Etape 7: Evaluer

- ❖ Définir, en cours de conception d'un projet, des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution du projet, et de mesurer les résultats produits, permet de faire des choix pertinents à tout moment du projet en cours ... :
- ❖ les différents types de critères;
- ❖ le choix de critères pertinent;
- ❖ les instruments de mesure.



Parcours méthodologique

Sur base de l'ouvrage « construire et gérer son projet », édité par le Stics, les participant(e)s auront l'occasion de traverser l'ensemble des étapes à franchir, à partir d'une simulation de projet imaginé. Il s'agit bien d'un exercice de formation, et non de la construction d'un projet effectif à mener.

A chaque étape du parcours, différentes fiches techniques seront examinées et testées, tant dans la conception de projet et dans le travail en partenariat, que dans les techniques et stratégies de communication et de négociation en groupe.

Formateur : Walter Pierre

☎ 0472- 41 59 89



Brevet européen de premiers secours

Cette formation a pour objectif de rendre chaque citoyen capable d'être le premier acteur dans la chaîne des secours. Les participants apprennent les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident, de catastrophe...

Comment ?

En 15 h, ils participeront à des mises en situation dynamiques et apprendront à :

- Eviter le surraccident et transmettre l'alerte au service de secours (112)
- Déplacer correctement une victime en cas d'urgence
- Observer l'état des fonctions vitales
- Reconnaître une victime inconsciente, une détresse respiratoire, un arrêt cardio-pulmonaire
- Pratiquer une réanimation, comprendre l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
- Agir en présence d'une hémorragie abondante et visible, d'une plaie ou brûlure
- Agir en présence d'une victime consciente présentant un malaise cardiaque
- Réagir face à un traumatisme crânien et cervical

A l'issue de la formation, un **brevet sera délivré** aux prestataires ayant participé activement à la totalité de la formation.

Cette formation se donnera les 5, 12 et 19 janvier 2012 au CPAS de Silly de 8h à 13h.

Formatrice : Ghislaine Despineux

☎ 068/28 53 67

mail : gjeukens@yahoo.fr

DES METIERS MAL CONNUS

LE TAILLEUR DE PIERRE



Le tailleur de pierre est un professionnel du bâtiment appelé «artisan» ou «Compagnon», (l'appellation «ouvrier» étant réservée à l'agriculture et l'industrie) qui réalise des éléments architecturaux en pierre de taille : linteaux, voûtes, colonnes, frontons cheminées, escaliers etc...

Il assure également la pose de ces éléments sur et dans les bâtiments. Il travaille en atelier ou sur chantiers.

Le tailleur de pierre a des mains à la précision absolue dans le maniement de ses outils, des gestes soutenus par de solides connaissances théoriques, transmises au fil des siècles, sans cesse enrichies par de nouveaux progrès dans les sciences de la résistance et de la découpe des matériaux.

Cette profession est à différencier de celle du sculpteur. Le tailleur de pierre réalise la structure de l'édifice en pierre, murs, voûtes, arcs des portes et fenêtres, escaliers... qui sont des ouvrages géométriques. Le sculpteur, quant à lui, exécute tout ce qui concerne la décoration de l'édifice (ouvrages figuratifs, personnages, animaux, végétaux, etc..).

Cette profession est reconnue par l'ONEM comme connaissant une pénurie significative de main d'œuvre.

L'IFAPME organise deux sortes de formations: Une formation en apprentissage accessible dès 15 ans qui dure trois ans ou une formation en «chef d'entreprise» dès 18 ans et qui dure 2 ans.

BRAINE-LE-COMTE
CENTRE DE FORMATION MBC
10a chemin du Pont - 7090 Braine-Le-Comte
☎ 067 33 36 08 - Fax : 067 33 06 89
www.centrembc.be

LE CHARPENTIER



Le charpentier bois est un ouvrier chargé, sur les chantiers ou lors de rénovations, de la construction (taille) et de la mise en place (levage) ou de l'entretien des charpentes. Il peut travailler sur des églises, des monuments historiques, des ponts, des bâtiments industriels ou des maisons.

Auparavant, son métier s'exerçait exclusivement avec du bois. Depuis la révolution industrielle, le charpentier travaille l'acier: on parle alors de charpente métallique et de charpentier en fer.

Que ce soit en atelier (tracé de l'épure, choix des bois et leur façonnage) ou sur chantier (montage des structures de chantier), le charpentier a des compétences rares et multiples. En entreprise industrielle ou artisanale, il est ouvrier hautement qualifié ou cadre. Il peut aussi devenir formateur ou travailler en bureau d'études.

Si autrefois le menuisier travaillait le bois à l'établi, il dispose aujourd'hui d'une large gamme d'outils et de matériaux adaptés à son travail.

Il est, dans le bâtiment, l'homme du second oeuvre qui réalise et pose les portes et fenêtres. Il réalise aussi l'agencement intérieur, l'escalier et quantité d'ouvrages en bois et dérivés du bois. Le menuisier a pour ambition de rendre l'ouvrage "bien fini" et propre.

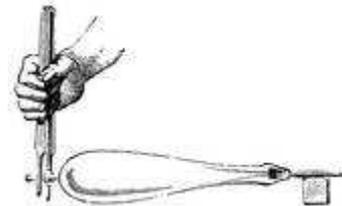
Le champ d'activité traditionnel du menuisier recouvre les travaux d'aménagement intérieur, portes, châssis, fenêtres, volets, meubles, placards, parquets, escaliers. S'y ajoutent l'isolation et l'insonorisation.

Le bois n'est plus le seul matériau travaillé par le menuisier. Il utilise l'aluminium et ses dérivés, le PVC, le plastique, les matériaux composites, le plexiglas...

Formations organisées par l'IFAPME dans ses différents centres :

CENTRE PME-FORMATION
417 chaussée de Lodelinsart - 6000 Charleroi
☎ 071 28 10 00 - Fax : 071 42 28 03
www.centrepme.be
CENTRE DE FORMATION MBC
Chaussée de Binche - 1 Impasse Desmet - 7000 Mons
☎ 065 33 68 86 - Fax : 065 84 28 60
www.centrembc.be

LE VERRIER



Le verrier travaille le verre ou le cristal à la main ou au chalumeau pour fabriquer un objet de table ou d'éclairage ou encore de la « flaconnerie », dite verre creux.

Il existe plusieurs types de métiers repérés selon l'étape de la fabrication ou le type d'objets. Le souffleur de verre au chalumeau fabrique la verrerie de laboratoire, certaines enseignes lumineuses et des objets décoratifs. Le tailleur sur cristaux exécute, à l'aide d'outils coupants ou abrasifs en rotation, des motifs décoratifs sur des objets en cristal (verres, carafes). Le cristallier fabrique des objets de décoration (vases, statues) ou des pièces de vaisselle (verres, seaux à glace) en cristal. Le vitrailliste peut à la fois concevoir, dessiner la maquette, exécuter et poser un vitrail.

Quelle que soit sa spécialité, le verrier a l'art et la manière d'apprivoiser le verre, matériau noble.

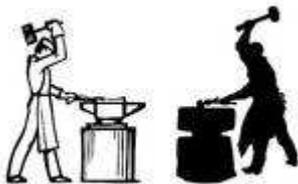
Ayant un réel sens artistique, le verrier doit appliquer son savoir-faire et sa technique avec imagination, rapidité et minutie.

Tout ce qui est verre plat (miroirs, fenêtres, vitrines, pare-brise...), fibre optique, verre technique (lunette, écran de télévision, application aéronautique et spatiale...) relève de secteurs professionnels différents.

Les formations se font en apprentissage chez un patron ou en entreprise. Actuellement l'IFAPME n'organise pas de cours.

Néanmoins en cas de contrat d'apprentissage chez un patron ou en entreprise, un plan de formation adapté à la situation sera établi par un délégué à la tutelle de l'IFAPME.

LE FERRONNIER



Vieux métier que celui de ferronnier ? Et d'abord qui sait ce qu'il peut bien faire ? Très méconnu, ce métier s'exerce par un nombre de plus en plus restreint de professionnels notamment dans la ferronnerie d'art.

Spécialistes du fer forgé, ils fabriquent des éléments de décoration intérieure comme des pieds de lampe ou de table et des ouvrages extérieurs type rampes, grilles ou portails.

Ils réalisent des copies d'anciens, créent leurs propres modèles ou restaurent de vieilles pièces. Pour cela, ils doivent maîtriser le dessin d'art et connaître l'histoire de la ferronnerie pour savoir identifier et dater un ouvrage.

De la famille des professionnels du métal, on les distingue des fondeurs, forgerons et chaudronniers mais ils se font appeler parfois métallier-serrurier quand leur activité dépasse la seule ferronnerie d'art. Ils se chargent alors de façonner et d'installer des fenêtres, des portes, des grilles des escaliers ou des rampes.

Il utilise différents matériaux comme l'aluminium, le laiton et de plus en plus des produits de synthèse comme le PVC. Dans le bruit et la chaleur, le travail en atelier de ferronnerie demande une bonne résistance physique à la chaleur et au bruit.

Fabienne RENIER

Le saviez-vous?



Aujourd'hui, la personnalité d'un candidat compte autant, si pas plus, que sa technicité



Lors d'un recrutement, l'employeur a désormais le choix entre de nombreux candidats aux compétences similaires ou équivalentes. Économie en crise, marché du travail saturé, taux de chômage en hausse induisent une offre plus rare et une demande plus importante.

Le marché de l'emploi est devenu très concurrentiel et les entreprises sont plus exigeantes lorsqu'elles sélectionnent.

Si certains critères, comme les diplômes, l'expérience, sont toujours incontournables, aujourd'hui la personnalité d'un candidat compte autant, sinon plus que sa technicité. Les chefs d'entreprises sont plus sensibles qu'ils ne l'étaient dans le passé aux caractères. Quand ils pensent embauche ou promotion ils recherchent en priorité la meilleure adéquation personnalité/technicité.

Les Métiers en pénurie dans le colimateur



Paradoxalement, malgré le nombre important de demandeurs d'emploi, certaines entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement pour certaines professions.

Chaque service régional pour l'emploi met régulièrement à jour une liste reprenant ces professions pour lesquelles il existe une pénurie significative de main-d'œuvre.

Sur base de ces informations, l'Office national pour l'emploi (ONEM) publie la liste officielle des métiers en pénurie.

Si vous avez envie de réorienter de carrière ? Si vous cherchez un nouvel emploi qui offre de réelles opportunités ? Sachez que certains métiers manquent systématiquement de travailleurs.



Sous le nom de Job Focus, le Forem a développé un plan d'actions pour détecter les métiers en manque de main d'œuvre, et informer puis orienter les demandeurs d'emploi.

La demande d'emploi reste constante, parfois même croissante pour certains métiers. Les découvrir et se former pour l'un d'eux, c'est très probablement décrocher rapidement un job.

Il est possible de découvrir ces métiers, les offres d'emploi qui y sont liées et les filières de formations possibles sur le site du Forem.

<http://www.leforem.be/particuliers/chercher/metier-sporteurs/tous>

Mais bon nombre d'autres métiers sont accessibles. Pour ne citer que quelques exemples :

- Boucher
- Boulanger - pâtissier
- Chauffeur poids lourds
- Chef de projet informatique
- Coffreur
- Comptable
- Conducteur de travaux - Chef de chantier

Pour certaines formations, quelques avantages financiers sont octroyés. Tels que :

- le remboursement des frais de déplacement,
- l'intervention dans les frais de garderie et/ou de crèche
- * 1 € brut de l'heure

Pascale WARGNIE

Mieux vaut prévenir que guérir



Les maladies psychosomatiques

Les maladies psychosomatiques se caractérisent par des symptômes physiques qui affectent un organe ou un système physiologique et dont les causes sont principalement émotionnelles.

La maladie se fait l'écho d'un état d'angoisse ou de détresse morale. En clair, un choc psychologique (décès, divorce, séparation, accident, perte d'emploi, ...) est à même d'effondrer nos défenses naturelles et de déclencher une affection.

Les maladies psychosomatiques illustrent le lien qui existe entre le système nerveux et le système immunitaire. Lorsque le moral est soumis à rude épreuve, le physique ne tarde pas à montrer des signaux de détresse.



Les raisons sont aujourd'hui connues : sous l'effet du stress, l'organisme produit des hormones corticoïdes qui abaissent les défenses immunitaires. Si le stimulus extérieur est de courte durée, l'organisme rétablit les choses de lui-même. Par contre, si son intensité est forte, répétitive et de longue durée, les défenses immunitaires s'abaissent, ce qui expose inmanquablement aux affections.

Gardons-nous néanmoins des généralités : chaque individu va réagir à sa façon, suivant sa capacité à gérer son stress et à canaliser ses angoisses.

Les troubles physiques qui apparaissent se localisent en général au niveau le plus sensible de notre organisme.

Les maladies psychosomatiques représenteraient plus de la moitié des cas traités par les médecins et on estime que 90 % de toutes les maladies sont aggravées par des émotions négatives.



Quels sont les principaux symptômes ?

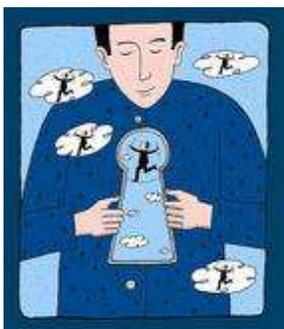
L'ulcère de l'estomac a été la première maladie considérée comme ayant une origine psychosomatique. D'une manière générale, les troubles gastro-intestinaux constituent les maladies psychosomatiques les plus fréquentes : le foie, les intestins, le côlon sont en effet les organes-cibles des névroses.

Il a été également établi que les maladies de peau, si elles ne sont pas liées à une affection ou un virus, auraient une origine psychique. Le psoriasis, qui touche 2% de la population française, les verrues, l'herpès, la transpiration excessive, la couperose, les dartres, les aphtes apparaissent lors de contrariétés et d'émotivité.

La perte de la libido peut également trouver son explication dans un état psychologique néfaste.

L'évolution de certains cancers serait, d'après certains scientifiques, attribuable aux dérèglements psychiques.

Une forte émotivité peut par ailleurs aboutir à des déséquilibres de l'alimentation. La boulimie et l'anorexie en sont les principaux exemples avec l'alcoolisme, l'obésité et les maladies cardiovasculaires liées à une consommation excessive de certains aliments gras ou sucrés...



L'hypertension artérielle et les migraines se retrouvent également au nombre des symptômes présentés lors de dérèglements émotifs.

Les verrues, c'est contagieux !

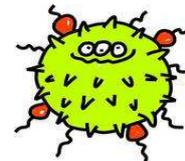


Les verrues sont dues à un virus, le virus HPV, et les maladies virales sont contagieuses.

Mais alors, peut-on en attraper au contact de quelqu'un qui en a la main couverte par exemple ? Non, vous ne risquez rien.

Si l'on sait qu'on peut attraper des verrues à la piscine, dans les vestiaires des douches ou sur un tatami de judo, personne ne sait exactement comment se transmet ce virus.

Si vous attrapez régulièrement des verrues à la piscine, vous devez présenter une sensibilité plus importante aux virus. Sachez que les chaussures ne vous protégeront pas car elles sont percées de nombreuses aérations qui laissent passer l'eau.



Doit-on se faire traiter ?

Tout dépend de l'endroit où se trouve la verrue et de la gêne qu'elle occasionne.

9 fois sur 10, les verrues disparaissent sans aucun traitement, dans les deux ans qui suivent leur apparition. Et aucun facteur extérieur ne semble influencer leur évolution. A contrario, des facteurs émotionnels peuvent les faire apparaître ou disparaître.

Les traitements classiques consistent à faire disparaître les verrues en les brûlant. On emploie différentes méthodes : solutions acides, azote liquide ou laser.

Attention, à l'utilisation de l'azote liquide, il faut attendre trois semaines entre chaque séance, le temps de laisser la peau se reposer. C'est un traitement agressif qui peut être douloureux. Or les



verrues sont une maladie bénigne, leur traitement doit être doux.

Source : <http://www.doctissimo.fr>



A deux pas de chez vous

DE L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE AU PROJET
D'ENTREPRISE : DES PARCOURS DE
FORMATIONS SUR MESURE !



Vous souhaitez devenir indépendant, monter votre propre boîte ou reprendre une entreprise ? L'IFAPME vous propose des solutions sous la forme de parcours de formations complets ou à la carte pour vous accompagner sur le chemin de la création d'une entreprise.

Vous avez des projets plein la tête ? Vous avez des idées, mais aussi beaucoup de questions ? Vous allez (ou venez tout juste de) démarrer votre nouvelle activité et vous devez perfectionner votre communication, envisager une étude de marché, identifier les fonds nécessaires au démarrage et trouver des financements ? Vous n'arrivez pas encore à estimer votre chiffre d'affaires ou à calculer la rentabilité nécessaire de votre future entreprise ? Vous hésitez quant à la forme juridique adéquate ?



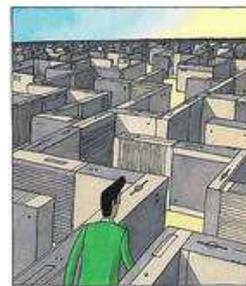
Vous avez besoin d'un petit coup de pouce, maintenant !

Que vous en soyez au stade de l'idée ou déjà en route pour les premières démarches, que vous soyez déjà en activité depuis un à trois ans ou seulement en train de peindre votre bureau...

L'IFAPME vous propose des solutions !

« Je monte ma boîte » est un parcours de formations "à la carte". Vous pouvez rejoindre l'une des différentes phases de formations successives selon l'état d'avancement de votre projet

1. De l'esprit d'entreprendre à l'idée, puis de l'idée au projet d'entreprise
2. Du projet à la création
3. De la création aux premiers succès de votre entreprise



L'IFAPME, les Conseillers Formation à la Création vont vous aider à

- comprendre les étapes de la création d'entreprise;
- réaliser l'étude de faisabilité de votre projet;
- participer activement à son élaboration;
- apprendre à gérer et développer votre activité;
- acquérir les bons réflexes;
- préparer votre dossier de crédit;
- concrétiser votre projet.

Les Conseillers Formation de votre région :

Stéphanie SCIAMANNA

Centre de formation M-B-C - Chaussée de Binche 1 /
Impasse Desmet - 7000 Mons

☎ 010 / 41 95 73

GSM : 0478 / 88 21 77

Sandrine GENART

Centre IFAPME - Foclam - Rue Guillaume Charlier 132
- 7500 Tournai

☎ 069 / 89 11 04

Les centres de formation IFAPME

Centre de Formation MBC
Stéphanie SCIAMANNA

Chaussée de Binche, 1
7000 Mons
☎ 0478 88 21 77 - Fax : 010 41 95 73
stephanie.sciamanna@ifapme.be
www.centrembc.be

FOCLAM Tournai
Jean-Marie WERION
Rue G. Charlier, 132 - 7500 Tournai
☎ 069 89 11 11 - Fax 070 421 853
☎ 0478 471 600
jeanmarie.werion@ifapme.be
www.foclam.be



Attiré par les métiers de la pierre ? N'hésitez plus : contactez CEFOMEPI !

Le CEFOMEPI, dont le siège social est à Soignies, organise des formations préparatoires en partenariat avec le FOREM, les Carrières du Hainaut et les Carrières de la Pierre Bleue Belge. L'Asbl CEFOMEPI propose une formation professionnelle continue ou préparatoire, sous forme de modules, tant pour les ouvriers que pour les employés.



FORMATION DE BASE PRÉPARATOIRE D'OUVRIER CARRIER

La formation préparatoire aux métiers d'ouvrier carrier est organisée en partenariat avec le FOREM Conseil, les Carrières du Hainaut et les Carrières de la Pierre Bleue Belge. Elle s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans, peu ou pas qualifiés. C'est une formation de 26 semaines en alternance : cours théoriques (au centre) et pratiques

(en carrière). Elle est organisée une fois par an pour un groupe d'une dizaine de stagiaires.

Le CEFOMEPI propose un contrat de formation (PFI, plan formation insertion) de 6 mois. A l'issue positive de laquelle, un contrat (CDD) de 6 mois - renouvelable selon les évaluations - vous sera proposé.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CEFOMEPI propose une formation professionnelle continue sous forme de modules de perfectionnement, tant pour les ouvriers que pour les employés.

Deux formules sont possibles :

- des modules prédéfinis,
- des modules à la carte, entièrement à la demande de l'entreprise, suivant ses besoins et attentes spécifiques.

L'entreprise détermine ses besoins en formation. Ensemble, CEFOMEPI et l'entreprise élaborent un programme. CEFOMEPI se charge d'élaborer un cahier des charges, de trouver l'opérateur de formation adéquat, les subsides éventuels dont l'entreprise peut bénéficier (dispositif « Chèque-Formation, en tant que fonds sectoriel de formations nous pouvons faire une demande d'agrément pour « les congés éducation payés », le crédit d'heures, ...). Enfin, CEFOMEPI prend en charge l'organisation de la formation. Elles peuvent avoir lieu soit chez l'opérateur ou être développées sur le site de l'entreprise.



Pour les contacter :

CEFOMEPI

Rue de Cognebeau 245 à 7060 Soignies

☎ 067/33 44 11

www.cefomepi.be

www.lesmetiersdelapierre.be

Fabienne RENIER



Les bonnes infos de l'ALE

La reprise d'études débouchant sur une profession en pénurie

Si vous désirez reprendre des études qui préparent à une profession en pénurie, vous pouvez être dispensé de certaines obligations par rapport à votre statut de demandeur d'emploi, tout en continuant à bénéficier de vos allocations de chômage.

Ainsi, pendant la durée de votre formation :

- ❖ Vous pourrez refuser un emploi proposé.
- ❖ Vous ne devrez plus être disponible pour le marché de l'emploi.
- ❖ Vous ne devrez plus être inscrit comme demandeur d'emploi.



Pour bénéficier de ces dispenses, vous devez :

- ❖ Etre chômeur complet indemnisé.
- ❖ Avoir terminé vos études ou votre apprentissage depuis 2 ans au moins.
- ❖ Ne pas être titulaire d'un diplôme de fin d'études de l'enseignement supérieur.

Quelles sont les études visées par cette dispense?

Les études doivent être organisées, subventionnées ou reconnues par une Communauté;

- soit d'un niveau équivalent ou supérieur aux études déjà suivies;
- soit d'un niveau inférieur aux études déjà suivies à condition qu'elles relèvent de l'enseignement supérieur.



Attention:

Aucune dispense ne peut être accordée pour suivre des études « de plein exercice » à l'étranger.



Voici les nouvelles formations pour l'année scolaire ou académique 2011-2012 (sur la liste francophone) : carrossier, dessinateur en construction, commerce extérieur, immobilier, marketing, sciences pharmaceutiques.

Accès à la liste complète :

http://onem.be/D_Documentation/Publications/Brochures/_Folders/Penurie/FolderFR.pdf

L'accès à la profession, c'est quoi ?



Pour pouvoir exercer une activité indépendante, vous devez satisfaire à certaines conditions préalables (âge, droits civils...) et remplir diverses formalités légales (inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises, identification à la TVA, affiliation à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants...).

En outre, certaines professions sont réglementées. Cela signifie qu'elles ne peuvent être exercées que si certaines conditions sont remplies :

- ♦ Pouvoir prouver ses connaissances de gestion de base si l'on est gérant ou administrateur d'une nouvelle PME.

- ◆ Pouvoir apporter la preuve de ses compétences professionnelles pour certaines activités d'indépendant.
- ◆ Respecter certaines règles pour les professions intellectuelles.

Professions dont le titre professionnel est protégé:

- Construction et électrotechnique :
 - Menuiserie (placement / réparation) et vitrerie
 - Plafonnage, cimentage et pose de chapes
 - Menuiserie générale
 - Carrelage, marbre et pierre naturelle
 - Gros-oeuvre
 - Entreprise générale
 - Finition
 - Toiture et étanchéité
 - Activités d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire
- Cycles et véhicules à moteur :
 - Véhicules à moteur
 - Cycles
 - Installateur-frigoriste
- Commerce et services :
 - Entrepreneur de pompes funèbres
 - Coiffeur-coiffeuse
 - Opticien
 - Esthéticien(ne)
 - Pédicure
 - Masseur/masseuse
 - Technicien dentaire
 - Grossiste en viandes-chevillard
- Alimentation :
 - Boulanger-pâtissier
 - Restaurateur ou traiteur-organisateur de banquets
- Entretien du textile:
 - Dégraisseur-teinturier

Actuellement, trois requêtes en protection du titre professionnel d'une profession intellectuelle prestataire de services ont été introduites et sont en cours d'analyse.

Il s'agit :

- des architectes d'intérieur ;
- des conservateurs-restaurateurs d'œuvres d'art et de biens culturels ;
- des ostéopathes.

Mais, à ce jour, aucune profession intellectuelle prestataire de services ne fait l'objet d'une protection du port du titre.

En outre, il n'y a pas encore de titres professionnels d'artisans protégés.

Connaissez-vous les nouvelles méthodes utilisées par les recruteurs ?



Parmi celles-ci, on trouve de plus en plus fréquemment :

- ❖ Les **salons ou forums pour l'emploi** sont de plus en plus organisés. Ils permettent aux demandeurs d'emploi de déposer leur CV et de prendre contact avec d'éventuels employeurs.
- ❖ Le **partenariat avec les écoles ou les universités** : proposition de stages directement dans les lieux de formation débouchant souvent sur une offre d'emploi.
- ❖ Le **Job dating** : Pour l'employeur, c'est la méthode la plus efficace pour trouver le candidat idéal. En effet, pendant cette session de recrutement, les recruteurs voient pendant 15 minutes (chrono en main) un demandeur d'emploi, puis passent ensuite à une autre table pour faire la connaissance d'un autre candidat. L'objectif étant de se convaincre mutuellement afin qu'un 2ème RDV plus approfondi soit fixé. 70% des candidats obtiennent généralement ce second RDV, et 6 mois plus tard, 50% d'entre eux ont décroché un CDI.



- ❖ Les **Journées Portes Ouvertes** : Des entreprises organisent des "JPO" pour permettre aux candidats de découvrir les installations mises à disposition de leurs salariés. Les jeunes diplômés peuvent alors mieux appréhender les activités de l'entreprise afin de proposer leurs services en adéquation. Pour la société, l'avantage étant de faire connaître ses

produits, et de recruter à l'issue de cette journée.

- ❖ La **cooptation** : C'est un moyen très utilisé. Les DRH de certaines sociétés font appel à leurs propres salariés (parfois même en les rémunérant) pour leur demander s'ils n'ont pas dans leurs relations un candidat sérieux à leur recommander. Ceci favorise l'intégration du nouveau salarié qui bénéficie alors d'un parrainage et d'un accompagnement personnel.
- ❖ Le **recrutement sans CV** : Les offres d'emploi n'exigent ni CV, ni diplôme, ni même une expérience dans le poste en question. L'employeur dépose son annonce sans descriptif précis du poste à pourvoir, ni pré-requis. L'entreprise n'est pas nommée. Le candidat doit uniquement répondre en ligne à un questionnaire. L'objectif pour l'employeur est de voir si le candidat comprend parfaitement la mission et arrive à se projeter dans le poste.



- ❖ **L'utilisation d'internet** :
 - Les "**chats emploi**" : Les entreprises mettent directement sur leur site les postes à pourvoir ainsi que des informations sur les métiers et salaires proposés. Certaines sociétés proposent aux candidats de dialoguer en direct avec la DRH.
 - Les **réseaux virtuels de professionnels** : Ces sites de mise en relation comme par exemple Viadeo, LinkedIn, Xing, en s'inscrivant de manière très simple sur leur plateforme de se créer des contacts virtuels avec des professionnels qui, à terme, s'avèrent bien souvent réels.

Source : <http://suaio.univ-lille2.fr/>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Laurence DUQUESNE :

☎ 068/25.05.10



Un utilisateur averti en vaut deux

Vous êtes en désaccord avec l'avertissement-extrait de rôle ?

Si vous n'êtes pas d'accord avec votre avertissement-extrait de rôle, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- demander la correction à votre service de taxation
- introduire une réclamation
- introduire une demande de dégrèvement d'office (remise d'impôts)
- introduire une action en justice



Correction auprès du service de taxation

Si vous constatez que votre avertissement-extrait de rôle comporte une simple erreur, il est préférable de prendre immédiatement contact avec votre service de taxation. En principe, le nécessaire sera fait pour corriger l'erreur le plus vite possible. Si, pour une raison ou une autre, cela n'est pas possible, le service de taxation vous invitera à introduire une réclamation.

Réclamation auprès du directeur de contributions

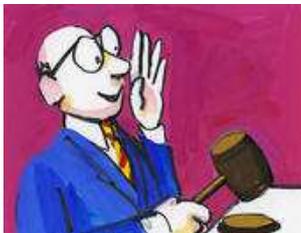
Vous pouvez introduire une réclamation auprès du directeur des contributions dont l'adresse est mentionnée sur votre avertissement-extrait de rôle.

La réclamation doit être faite par écrit et être signée par le contribuable ou son mandataire dûment habilité. L'envoi recommandé n'est pas requis. Vous recevrez un accusé de réception garantissant que

celle-ci a bien été enregistrée.

Remarque : l'accusé de réception n'est pas une reconnaissance de validité de la réclamation, ni de l'introduction de celle-ci dans le délai légal.

Le délai d'introduction de la réclamation est de six mois à partir de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle. C'est donc la date de l'envoi et non la réception de l'avertissement-extrait de rôle qui compte.



Demande de correction par dégrèvement d'office

L'administration peut seulement accorder un dégrèvement d'office (remise d'impôts) en cas :

- de **surtaxes** résultant d'erreurs matérielles, de doubles emplois, de documents ou de faits nouveaux
- **d'excédents de précomptes ou de versements anticipés** qui n'ont pas été pris en compte
- de certaines **réductions** auxquelles vous avez droit et qui ne vous auraient pas été accordées

Le délai pour introduire une demande de dégrèvement d'office est plus long que pour une réclamation. Il est de **trois ans** à compter d'une date qui varie en fonction des cas.

Etant donné que les demandes de dégrèvement d'office ne sont recevables que dans les cas mentionnés ci-dessus, il est toujours plus prudent d'introduire une réclamation dans les six mois à partir de la date de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

Toute demande de dégrèvement d'office doit être adressée au directeur des contributions compétent. Son adresse figure sur votre avertissement-extrait de rôle.



Que faut-il payer en attendant une décision finale?

Vous ne devez payer immédiatement que le montant qui correspond :

- soit à l'impôt dû sur les revenus que vous avez déclarés et sur lesquels vous avez marqué votre accord
- soit au dernier impôt établi à votre nom, lorsque vous n'avez pas rentré de déclaration

Le fonctionnaire chargé de traiter votre réclamation calculera ce montant immédiatement dû et vous informera le plus rapidement possible.

Si vous ne payez pas, le receveur pourrait entamer des poursuites judiciaires à votre charge telles que la saisie de vos meubles ou de vos revenus.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant à payer immédiatement vous pouvez :

- demander au directeur régional de recouvrement de faire suspendre le paiement ou de fixer un autre montant à payer immédiatement
- introduire une action devant le tribunal de première instance

Ces voies de recours sont également applicables si vous constatez des erreurs lors de l'établissement de vos taxes communales.



Les recommandations du Comité de concertation de l'ALE de Silly

Comment éviter le mal de dos ?

Bouger

La sédentarité est un facteur de risque du mal de dos. Bouger, monter les escaliers à pied, marcher 30 minutes par jour... sont des petits gestes de la vie quotidienne qui peuvent éviter le mal de dos.



Faire du sport

Faire du sport, au minimum deux fois par semaine.

- La natation est un des sports les plus indiqués car elle permet de développer la musculature dorsale.
- La nage papillon nécessite un avis médical.
- Il est préférable de prendre l'avis du médecin, surtout lorsque la pratique de certains sports comme par exemple le ski ou le judo est envisagée

Poids de forme et perte de kilos si nécessaire

Le dos souffre davantage pour maintenir le corps en position verticale lorsque celui-ci est trop lourd. Les excès de kilos surchargent les disques intervertébraux.



Eviter les mauvaises positions : Bien se tenir

Ne pas faire de mouvement brusque ou de torsion, qui favorisent l'apparition d'une hernie discale.

Les positions assises

- Se tenir droit, regard bien droit, épaules en arrière.
- Dans un fauteuil, garder le dos soutenu par un coussin

Les positions debout

Se tenir bien droit en marchant

Eviter le port de charges lourdes

- Prendre de mauvaises positions pour porter des charges trop lourdes peut déclencher une hernie discale.
- Eviter de porter des charges lourdes afin d'éviter les mauvaises positions qui pourraient favoriser l'apparition d'une hernie



Si vous devez porter un objet lourd

- Ne pas se pencher vers l'avant
- Pousser les objets plutôt que les porter
- Maintenir le dos bien droit
- S'accroupir en gardant le dos bien droit

Porter une ceinture lombaire

Le port d'une ceinture lombaire peut permettre au dos de se maintenir bien droit.

Les talons hauts

Porter des talons hauts est déconseillé : ces talons déséquilibrent le corps et favorise les douleurs du dos.

Francis DUFOUR

Président du Comité de concertation



La technoprévention

Quelles précautions pour éviter le sac-jacking ?

Le sac-jacking est devenu un mode opératoire classique pour certaines catégories d'auteurs (souvent fort jeunes) de vols avec violence qui décident de s'emparer de sacs à main ou d'objets de valeur que des complices ont repérés peu auparavant, dans des voitures qui passent à leur portée.

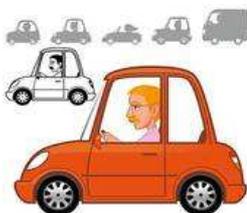


Le procédé est connu : la victime, le plus souvent une femme seule, au volant de sa voiture, se voit contrainte de ralentir voire stopper, soit à cause du trafic dense ou d'un feu rouge, soit à la suite d'un stratagème mis au point par un des membres de la bande comme traverser lentement, lancer un ballon, etc. Un comparse surgit alors, parfois armé, et s'empare des objets convoités en ouvrant la portière ou en brisant la vitre.

Les précautions à prendre pour éviter ce type de mésaventure :

- Ne laissez aucun objet de valeur bien visible dans l'habitacle. Mettez sac à main, portables, etc. dans le coffre verrouillé, avant de démarrer.

- Roulez toujours portières fermées et vitres relevées ;
- Lorsque le trafic ralentit ou se trouve à l'arrêt, restez vigilant et observez ce qui se passe autour de vous;
- Evitez de vous retrouver «enfermé» dans la circulation. Même à l'arrêt, gardez une certaine distance par rapport à la voiture qui vous précède afin de pouvoir toujours vous dégager en cas de problème ;
- Ralentissez à l'approche d'un feu rouge : cela vous permet de bien observer autour de vous et de passer au vert sans nécessairement devoir arrêter ;
- Restez dans la voiture, ceinture de sécurité attachée, et ne baissez que légèrement la vitre si quelqu'un veut vous parler.



En cas de vol, contactez immédiatement le 101 afin que les patrouilles de police soient informées très rapidement des faits, de leur localisation précise et de la description des auteurs.



Qu'est-ce que le vol par ruse?

Depuis quelques années déjà, un phénomène particulier a fait son apparition. Il est décrit sous le vocable 'vol par ruse'. Il s'agit d'un vol perpétré de manière insidieuse au domicile de seniors (le plus souvent) par une personne usurpant l'identité d'un policier, ou d'un ouvrier d'une compagnie d'eau ou d'électricité (dans la majorité des cas recensés). Ces auteurs profitent du prestige que leur confère leur fausse qualité pour faire subrepticement introduire un complice dans l'habitation et ainsi commettre un vol.

Ce phénomène recouvre de multiples modes opératoires, qui vont du faux agent de police, aux

faux travailleurs, en passant par l'utilisation de prétextes fallacieux. C'est une des raisons pour lesquelles ces faits sont difficilement détectés. Néanmoins, la prise de certaines mesures simples de prévention peut considérablement diminuer le risque de commission d'un tel acte.



Comment éviter le vol par ruse?

- Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seul(e) (par exemple "veuve X"). Mentionnez uniquement votre nom de famille.
- Il est recommandé tout d'abord d'installer une chaîne à la porte. Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs.
- Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leur marchandise à l'entrée de votre porte (tapis, draperie, ...). Ce subterfuge est souvent utilisé pour camoufler la perpétration d'un vol.



- Méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à boire ou à manger.
- Exigez la carte de service de votre visiteur. N'hésitez pas à lui demander de la glisser sous la porte. S'il n'a pas de carte de service, refusez toujours l'accès.
- Quand quelqu'un sonne à votre porte et prétend être de la police, téléphonez à la police et demandez si le nom que donne l'agent en question existe et si cet agent est de service.
- Ne téléphonez surtout pas au numéro de téléphone que vous donne l'agent. Il peut s'agir du numéro d'un complice.

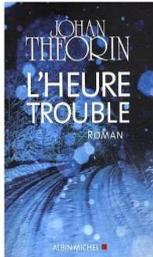
Source: <https://besafe.ibz.be/FR>

Vous n'êtes pas au bout de vos découvertes



Le livre de notre choix

« L'heure trouble » Johan THEORIN



Passé trouble, personnages tourmentés, atmosphère oppressante, lente progression de l'enquête, rigueurs de l'hiver, l'auteur suédois Johan Theorin nous livre un premier roman de grande qualité. C'est une histoire touchante, prenante, captivante.

Un enfant disparaît dans les landes un jour de brouillard. Vingt ans plus tard, le grand-père reçoit une de ses chaussures. Qui a intérêt à relancer l'affaire? Dans une atmosphère à couper au couteau l'auteur joue sur deux époques : le retour dans le passé avec la transformation du supposé ravisseur en tueur et l'enquête menée par le grand-père qui se déroule au présent.

Johan Theorin nous mène tout au long d'une intrigue sans faille. Un premier roman envoûtant.

Fabienne RENIER

Coïn détente



La bibliothèque de Silly fait peau neuve

Son entrée principale sera désormais le 16, Place Communale. Son inauguration officielle est prévue pour le samedi 10 décembre 2011. Son ouverture au public se fera le dimanche 11 décembre, dans le cadre

du Marché de Noël de 9h00 à 18h00, il y aura divers ateliers proposés au cours de cette journée spéciale.

Elle sera fermée du 15 novembre 2011 au 9 décembre 2011 inclus.

Laurence DUQUESNE



Etoiles glacées de Noël



Ingrédients :

- 3 blancs d'oeufs
- 250 g sucre fin
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 cuillère à café de cannelle
- 300 g amandes moulues

Glaçage :

- 100 g sucre glace
- 2 cuillères à soupe de jus de citron

Préparation :

Battre les blancs d'oeufs en neige très ferme. Ajouter peu à peu le sucre, le sucre vanillé et la cannelle; incorporer délicatement les amandes moulues.

Saupoudrer la table de sucre glace ou d'amandes moulues, puis disposer la pâte dessus en une couche d'1/2 cm d'épaisseur.

Découper des étoiles à l'emporte-pièce, et les déposer sur une plaque beurrée garnie d'un papier sulfurisé.

Mettre à four doux (150°C-th 5), pendant 25 min environ (surveiller).

Tamiser le sucre glace, le délayer avec le jus de citron, et glacer les étoiles à la sortie du four.

Source :

http://www.marmiton.org/recettes/recette_etoiles-glacees-de-noel_19506.aspx



Vous avez envie d'écrire un article sur un sujet qui vous tient à cœur ? Besoin de partager votre expérience ?

Vous souhaitez conseiller, soutenir d'autres chercheur-e-s d'emploi dans leurs démarches ? Alors, rejoignez l'équipe de rédaction de l'ALE en PLUS !

L'ALE en PLUS est le bulletin d'information de l'Agence locale pour l'Emploi de Silly asbl.

L'Agence locale pour l'Emploi de Silly est le fruit d'un partenariat entre la Commune de Silly et l'Office National de l'Emploi (ONEM).

Membres du Conseil d'administration de l'ALE de Silly : Mylène LAURANT, Présidente, Francis DUFOUR, Vice-Président, Marie-Christine HAAN, Secrétaire, Bernard DELHOVREN, Trésorier, Marielle DUBOIS, Fabrice COLMANT, Robert HAZARD, Etienne MANANDISE, Monique ROMAIN, Claude SWINNEN, Alessandro TARDITI, Didier VAN DER HAEGEN, administrateur(trice).



Vous avez envie de nous faire part de votre avis sur ce numéro ?

Vous avez des suggestions ?

Vous souhaitez que l'ALE en Plus soit envoyé à l'une de vos connaissances ?

Comité de rédaction : Marielle DUBOIS, Francis DUFOUR, Laurence DUQUESNE, Ghislain KISHIBA, Pascal LESAGE, Corinne LE POIVRE, Marie-Françoise LUMEN, Charlotte MAMBOLEO, Fabienne RENIER, Nicole SEGERS, Frank VERLENDE, Pascale WARGNIE

Logo : Luc DEKEULENEER

Coordination : Mylène LAURANT

Imprimerie communale: Fabian HUART

N'hésitez pas à contacter Laurence DUQUESNE

☎068/25.05.10

laurence.duquesne@publilink.be

Agence locale pour l'Emploi de Silly

Place Communale, 17 - 7830 Silly

☎ 068/25.05.10

📠 068/25.05.39 et 068/25.05.35

Courriel : laurence.duquesne@publilink.be

Horaire :

Lundi : fermé

Mardi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Jeudi : de 8h30 à 12h

Vendredi : de 8h30 à 12h (travail à bureau fermé)

Editeur responsable : Mylène LAURANT, Place Communale, 17 à 7830 Silly



Toute l'équipe de l'ALE vous souhaite une excellente lecture et de très belles fêtes de fin d'année

Avec l'aide du Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances de la Région wallonne

